

nocturne

nocturne



CAHIER SPÉCIAL
SÉCURITÉ
dans les bars

Mot du ministre 14

La criminalité dans les bars du Québec..... 15

Revue de presse 18



MOT DU ministre



Le programme de prévention Nocturne : pour votre sécurité dans les bars a été conçu il y a près de trois ans pour appuyer les propriétaires dans leur responsabilité d'assurer la sécurité de leurs établissements. Ce projet vise à faire échec au crime organisé et à assurer des milieux de vie sécuritaires aux citoyens. Pour ce faire, des policiers effectuent des visites régulières de courtoisie dans les bars. D'abord instauré à Trois-Rivières, son implantation se fait aujourd'hui dans plus de 30 régions du Québec.

Je suis d'avis que le partenariat entre la Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec, la Régie des alcools, des courses et des jeux, les corps policiers et le ministère de la Sécurité publique constitue une approche prometteuse pour réduire les gestes d'intimidation et les problèmes de nature criminelle dans les établissements titulaires d'un permis d'alcool.

J'ai donc le plaisir, en tant que ministre de la Sécurité publique du Québec, d'encourager et de soutenir l'instauration de ce programme en apportant l'expertise et les outils nécessaires à son implantation.

Nous devons continuer ce partenariat qui favorise la prévention et la lutte contre la criminalité. J'ai l'intention de poursuivre les efforts déployés jusqu'à maintenant pour assurer la sécurité dans les bars et, ainsi, contribuer à la vitalité économique de cette industrie.

Le ministre de la Sécurité publique,

Jacques P. Dupuis

Prévention de la criminalité :

Le projet Nocturne, pour votre sécurité dans les bars

étendu dans plusieurs régions du Québec



par Clément Robitaille
ministère de la Sécurité publique

Il sera de plus en plus fréquent de voir des policiers en uniforme faire la tournée des grands-ducs et visiter les bars, brasseries et tavernes du Québec au cours des prochains mois. En effet, le projet Nocturne, pour votre sécurité dans les bars sera étendu dans vingt-sept territoires supplémentaires aux quatre coins du Québec durant l'année en plus des sept territoires pilotes où il est déjà implanté.

Ce projet de prévention de la criminalité a pour principal objectif de réduire les gestes d'intimidation et les problèmes de criminalité dans les établissements titulaires d'un permis d'alcool. Il s'agit en fait d'un partenariat entre les policiers et les propriétaires de bars pour faire face aux problèmes de tranquillité et de sécurité publique qui ont éprouvé l'industrie à maintes reprises au cours des dernières années.

S'il incombe aux propriétaires de prendre des mesures afin d'empêcher que des actes de violence ou d'autres crimes soient commis dans leur établissement, certains titulaires de permis ont cependant affirmé qu'ils se sentaient pris au dépourvu devant cette obligation et ont réclamé l'aide des autorités. Le projet Nocturne tente ainsi de répondre aux préoccupations des titulaires de permis d'alcool, de leurs employés et de la clientèle.

Cette façon de travailler ensemble à résoudre les problèmes s'inscrit dans la philosophie de la police communautaire adoptée par la plupart des corps

policiers du Québec. Nocturne comprend deux volets d'intervention.

Des patrouilles préventives

Il s'agit de visites de courtoisie de la police locale dans les bars du territoire, à des heures et à des endroits stratégiques. Ces patrouilles poursuivent les objectifs suivants :

- rapprocher les policiers et les propriétaires de bars par une présence familière pour diminuer la vulnérabilité et augmenter le sentiment de sécurité de ces derniers;
- réduire les occasions d'actes criminels ou les infractions dans les bars par la présence dissuasive de la police, rendant ainsi le délit trop risqué ou trop peu profitable.

Les visites préventives visent essentiellement à créer une dynamique d'échange entre les policiers et les propriétaires afin de prévenir la criminalité dans les établissements et de contribuer à la déloger là où elle s'est enracinée. Ces visites peuvent avoir trois effets : dissuader les contrevenants potentiels en introduisant des risques supplémentaires d'arrestation, réaffirmer l'existence des règles en vigueur par la simple présence des policiers, créer une alliance entre les policiers et les propriétaires pour décourager les réseaux criminels qui pourraient être

tentés de transformer les bars en « sanctuaires » afin d’y mener leurs activités.

Des opérations répressives au besoin

S’il est nettement préférable de prévenir la criminalité dans l’espoir d’en épargner les coûts sociaux, il n’en demeure pas moins que des interventions répressives peuvent parfois s’avérer nécessaires pour soutenir la prévention. Les buts visés consistent alors à :

- aider les propriétaires de bars qui tentent de résister à l’infiltration et à l’intimidation;
- freiner la mainmise des réseaux criminels sur les établissements titulaires de permis;
- inciter les propriétaires complaisants à prendre des mesures raisonnables pour contrer la criminalité dans leur établissement sous peine de sanctions.

Non seulement l’instauration de Nocturne dans les bars vise à contribuer à la qualité et à la prospérité générale des établissements en luttant contre la criminalité organisée et diverses sources d’insécurité,

mais elle tend également à réduire les tracasseries administratives ou judiciaires des propriétaires en réglant les problèmes avant qu’ils s’aggravent.

D’abord mis en œuvre à Trois-Rivières (voir encadré), le projet a été implanté sur une base volontaire et à titre expérimental dans les territoires de six services de police, en partenariat avec des représentants de la Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec. Plus de 4 000 visites de courtoisie ont été menées dans les quelque 200 établissements participant au projet pilote. Lors de ces visites d’environ 15 minutes, des policiers en uniforme font le tour de l’établissement et discutent brièvement avec les employés ou le propriétaire.

Les patrouilles s’effectuent généralement aux heures, aux journées et aux endroits où elles sont susceptibles d’avoir le maximum d’effet. À titre d’exemple, la majorité des visites ont lieu quand la fréquentation est la plus importante, soit de 23 h à 3 h. Règle générale, tant les propriétaires que la clientèle réservent un très bon accueil aux patrouilleurs.

Les propriétaires de bars et les policiers s’entendent pour dire que le projet Nocturne contribue à résoudre des problèmes d’insécurité dans les bars. Il permet notamment de créer et de maintenir un

Au plus fort de la guerre des motards, la Sécurité publique de Trois-Rivières a répertorié plusieurs agressions commises à l’endroit du personnel et des clients d’établissements titulaires de permis d’alcool de la région. Afin de permettre aux propriétaires de reprendre le contrôle de leur établissement et de rétablir le sentiment de sécurité, le service de police s’est adjoint la collaboration de la Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec afin de mettre en place un projet de prévention de la criminalité. Une équipe de quatre policiers a été chargée d’élaborer une stratégie de résolution de problèmes en collaboration avec un représentant de l’industrie des bars. C’est ainsi que Nocturne a été créé. Accueilli au départ avec scepticisme et appréhension par plusieurs propriétaires de bars, le projet a su répondre aux besoins si bien que l’on a réclamé qu’il soit instauré de façon permanente. Le modèle de Trois-Rivières ainsi que d’autres initiatives similaires entreprises par différents corps de police au Québec auront donc largement contribué à façonner le projet dans sa forme actuelle.



réseau de communication entre les propriétaires de bars et les policiers, favorisant ainsi la coopération et l'échange de renseignements. Il y a également consensus sur la nécessité de poursuivre ce projet et sur l'intérêt d'implanter ce modèle dans d'autres régions. À cet effet, l'implantation du projet Nocturne dans plusieurs régions du Québec se poursuivra au cours des prochains mois.



nocturne

pour votre sécurité dans les bars

Sur une base expérimentale depuis plus de deux ans

Sécurité publique de Trois-Rivières

Service de la protection des citoyens de Laval

Sécurité publique de Terrebonne

Sûreté régionale de Saint-Jérôme

Sûreté du Québec (Amos, MRC Sept-Rivières)

Service de police de la Ville de Montréal
(poste de quartier 39, Montréal-Nord)

Implantation au cours de 2005

Sécurité publique de Bromont

Service de police de Gatineau

Sécurité publique de Repentigny

Service de police de L'Assomption

Sécurité publique de Rivière-du-Loup

Service de police de Longueuil
Régie de police de Memphrémagog

Sûreté du Québec :

MRC de Kamouraska, du Domaine-du-Roy, de Montmagny, de Drummond, du Granit, d'Argenteuil, de Pontiac, de La Vallée-de-l'Or, de Manicouagan, des Maskoutains

Sécurité publique de Saint-Eustache

Sûreté municipale de Mont-Tremblant

Sécurité publique de la Ville de Saint-Georges

Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Service de police de Sherbrooke

Service de police de la Ville de Québec
(Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery)

Service de police de la Ville de Montréal :
postes de quartier Lachine (8),
Westmount (12), Montréal-Nord (40)
et Rosemont-Ouest (43)

